

Communiqué de presse

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

UTILISATION DU BOIS DANS LES CONSTRUCTIONS D'ÉDIFICES NON RÉSIDENTIELS : SAGUENAY À L'AVANT-GARDE

Saguenay, le 15 septembre 2010 - « La Ville de Saguenay a été l'une des plus avant-gardistes sur l'utilisation du bois au cours des dernières années et continuera de l'être dans l'avenir. »

C'est ce qu'a exprimé ce matin le conseiller du district no 4 de Saguenay et président de la Conférence régionale des élus, M. Georges Bouchard, en remplacement du maire Jean Tremblay, lors d'une conférence de presse tenue à l'occasion de la rencontre des démarcheurs membres du Bureau de promotion des produits du bois du Québec (Q-WEB) qui a lieu cette semaine dans la région.

Georges Bouchard a rappelé que Saguenay avait été la première municipalité à signer la résolution instiguée par la Coalition Bois Québec s'engageant à promouvoir l'utilisation du bois dans la construction d'édifices non résidentiels.

« Et depuis, Saguenay a appuyé son engagement de principe par plus de 24 000 000 \$ de projets », a expliqué monsieur Bouchard, citant les suivants : les Offices du tourisme de Saguenay à Chicoutimi (2 019 000 \$ en 2008) et à Jonquière (2 100 000 \$ en 2009), le pavillon d'accueil au quai des bateaux de croisières à La Baie (6 400 000 \$ en 2009), la participation financière à l'aréna de l'UQAC (5 800 000 \$ en 2009), le pavillon Mellon (3 800 000 \$ en 2010), le pavillon du Norvégien (1 600 000 \$ en 2010) et le pavillon au parc de la rivière du Moulin (2 336 000 \$ en 2010). »

Le représentant du maire laisse entrevoir que, pour l'avenir, considérant les initiatives de la municipalité au cours des dernières années, les investissements dans les constructions en bois pour les édifices de la Ville devraient se chiffrer annuellement entre 5 et 10 millions \$. « Tenant compte de nos besoins de renouveler constamment notre parc d'édifices municipaux, il s'agit là d'une des meilleures façons pour Saguenay de s'impliquer dans le développement économique régional et de donner l'exemple », commente Georges Bouchard.

Le conseiller du district no 4 a également indiqué que la Ville pourrait également y aller d'autres mesures dans les prochaines années. « Il est envisageable de penser que le conseil pourrait adopter et mettre en place un programme susceptible de favoriser l'utilisation du bois par des promoteurs de projets de construction d'édifices non résidentiels », conclut-il.

- 30 -

Source : Claude Paradis
Conseiller aux communications
418 698-3350, poste 3350

Information : Georges Bouchard
Conseiller municipal, district no 4
418 698-3357